



SECTION SPORTIVE SCOLAIRE AVIRON



Ecole Internationale Provence Alpes Côte d'Azur à Manosque
Aviron Club de Manosque



DOSSIER DE CANDIDATURE 2024-2025
6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, S1, S2, S3 et S4

Objectifs de la Section Sportive Scolaire Aviron

Pour la rentrée 2024, la Section Sportive Scolaire « AVIRON » de l'EIPACA accueillera les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} de la section Internationale comme de la section Anglophone d'Enseignement Européen (S1, S2, S3 et S4), filles et garçons, débutants ou ayant déjà une pratique dans ce sport, motivés et aptes, aussi bien sur plan sportif que sur le plan scolaire.

L'engagement dans cette section sportive scolaire permettra aux jeunes élèves sportifs de s'épanouir en contribuant à leur intégration sociale à travers la pratique d'un sport olympique reconnu internationalement pour le développement de qualités physiques et surtout morales (discipline, ténacité, esprit d'équipe, abnégation).

Les responsables de la section sportive devront détecter, former, éduquer et accompagner les jeunes rameurs qui souhaitent pratiquer l'aviron en compétition aussi bien au niveau régional que national.

La scolarité au sein de la section est particulièrement suivie par l'enseignant du collège responsable de la section sportive. Ainsi, les élèves pourront poursuivre sérieusement leurs études en même temps qu'ils bénéficieront d'une formation à la pratique de l'aviron.

La section sportive scolaire « AVIRON » de l'EIPACA permet notamment :

- ✓ de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire ;
- ✓ de développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences et les effets d'un travail suivi et régulier ;
- ✓ de les ouvrir sur l'extérieur et de développer leur autonomie ;
- ✓ d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective ;
- ✓ de les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres ;
- ✓ de participer à leur éducation citoyenne ;
- ✓ de contribuer à l'ambiance sportive de l'établissement.

Les parents permettent à leurs enfants de vivre leur passion dans le cadre d'un établissement scolaire où les horaires sont aménagés pour que les entraînements se déroulent dans la journée, en dehors des heures de cours de la classe, normalement le lundi après-midi et le jeudi après midi (sous réserve de modification par l'EIPACA).

L'inscription du jeune élève rameur à l'Aviron club de Manosque et à l'UNSS (AS de l'EIPACA), pour la rentrée scolaire 2022-2023, sont obligatoires en cas d'admission à la section sportive scolaire d'aviron.

➤ Sur le plan scolaire

Les objectifs scolaires sont ceux d'une classe de Collège. L'équipe pédagogique peut décider de suspendre temporairement les entraînements au profit de la scolarité (soutien, renfort).

D'autre part, elle peut aussi décider à tout moment, pour des raisons scolaires, comportementales ou sportives, d'exclure l'élève de la Section.

Les horaires et exigences scolaires sont les mêmes que pour tous les autres élèves.

Au sein de la section, l'élève va être amené à développer son autonomie, plus particulièrement dans son organisation, pour allier études et pratique sportive, en particulier en ce qui concerne la planification de son travail personnel.

➤ Sur le plan sportif

Il s'agit d'initier puis de se perfectionner et d'atteindre le meilleur niveau en ce qui concerne :

- la technique individuelle de la pratique de l'aviron ;
- la formation et le développement technico-tactique du rameur ;
- le développement des qualités physiques et athlétiques du jeune rameur.

➤ Sur le plan humain

La pratique de l'aviron dans le cadre de la section sportive scolaire de l'EIPACA permet de vivre des moments intenses, en équipe et individuellement, dans la victoire ou la défaite.

Appartenir à la section sportive apprend à vivre en collectivité, développe le goût de l'effort, la ténacité, l'esprit d'équipe. C'est une tranche de vie que les autres élèves ne connaîtront pas au Collège.

En particulier, au cours de la saison sportive, lors des déplacements sur 3 jours lors des régates internationales de Savoie à Aiguebelette, de Bourgogne à Mâcon, ou bien lors des championnats de Zone Sud-Est ou des Championnats de France, les jeunes rameurs de la section apprendront à s'organiser en participant activement à la préparation du voyage (chargement de la remorque, planification des repas et des corvées de vaisselle, suivi du rythme des courses du weekend) à collaborer et à s'entraider (montage-démontage des bateaux, procédure de mise à l'eau des bateaux et de débarquement après les courses, installation et rangement du campement).

CONDITIONS D'ADMISSION

➤ Dans le domaine scolaire :

Sous réserve que l'élève soit admis en classe de collège (le bulletin scolaire faisant foi) : faire preuve de résultats scolaires satisfaisants et d'une bonne motivation permettant d'allier les études et le sport.

➤ Dans le domaine sportif (OBLIGATOIRE/MANDATORY)

- Une attestation de capacité à savoir nager NOR : Arrêté du 9-7-2015 - J.O. du 11-7-2015/ Bulletin officiel n°30 du 23 juillet 2015 / MENESR - DGESCO A1-2

OU

- Le certificat d'aisance aquatique défini dans la circulaire n° 2017-116 du 6-10-2017

Documents ci-joint en annexe et à compléter, signé.

TEST DU SAVOIR NAGER

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;
- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Le TEST d' AISANCE AQUATIQUE

Il permet de s'assurer que l'élève est apte à :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

Un certificat attestant de la réussite au test est remis à l'élève ou à son représentant légal.

Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà pratiqué l'aviron auparavant.

➤ Sur le plan médical dans le cadre scolaire

Les élèves étant aptes à pratiquer l'EPS le sont tout autant pour pratiquer l'Aviron. Les années précédentes un bilan complet était requis, ce qui n'est plus le cas avec les nouveaux textes.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les élèves de la section sportive s'entraîneront 3 heures par semaine : 1h30 le Mardi (de 17h10 à 18h40) et 1h30 le Jeudi (de 17h10 à 18h40)

Soit à l'Aviron Club de Manosque Quartier Saint-Jean, Lac des Vannades 04100 MANOSQUE, Portable : 06 03 44 46 22 -email : fred@avironclubmanosque.com; Web : www.avironclubmanosque.com

Soit à l'Ecole Internationale de Manosque, avenue du Dr Foussier, 04100 MANOSQUE - 04 92 74 23 11 - Email : pierre.masselin@ac-aix-marseille.fr

Ceux qui le souhaitent auront également accès aux séances d'entraînement du club d'Aviron de Manosque (normalement les mercredis après-midi et les samedis).

Les membres de la section participeront aux compétitions d'aviron de l'UNSS de la FFA qui seront indiquées par l'enseignant responsable de la section (voir calendrier prévisionnel des compétitions).

Les entraînements sont assurés par un cadre technique de l'Aviron Club de Manosque diplômé d'Etat, Monsieur Frédéric Dieudonné et par un enseignant d'EPS de l'EIPACA, Monsieur Pierre Masselin.

Le transport depuis l'Ecole vers les lieux d'entraînement sera encadré par les responsables de la section d'Aviron, avec l'aide éventuelles de parents volontaires ; le retour des élèves à l'issue de l'entraînement sera à la charge des familles.

Il est à noter qu'à la fin des séances d'entraînement, les jeunes rameurs sont tenus d'entretenir et de ranger le matériel utilisé (ergomètres, embarcations, etc...) avant de quitter les lieux et que, parfois, les contraintes climatiques ou la teneur de certains entraînements peuvent retarder la libération des enfants en fin de séance. Merci aux parents de bien tenir compte de ces contraintes et de ces aléas dans leur organisation des transports.

Les élèves peuvent être amenés à rester plus tard (après 18h40) notamment pour s'entraîner plus longtemps. Le temps scolaire dépassé il rebascule sous la responsabilité du club. Il en sera de même en cas d'absence de leur professeur, ils pourront effectuer leur séance habituelle mais sous la responsabilité du club d'Aviron et de M. Dieudonné.

Les élèves admis en section sportive aviron suivront par ailleurs normalement leurs cours d'EPS avec les autres élèves de leur classe.

Une note sera attribuée aux élèves spécifiquement au titre de la Section sportive Aviron et figurera sur le bulletin scolaire. La présence des rameurs est donc obligatoire tout au long de l'année. Cette note tiendra compte des différents critères suivants : l'assiduité, la participation aux compétitions UNSS et FFA sélectionnées par le responsable de la section, et la progression de la performance individuelle de l'élève.

Les élèves de la section scolaire Aviron adhéreront obligatoirement à l'Association Sportive du Collège (Licence UNSS) ainsi qu'au club d'aviron de Manosque (Licence FFA). A noter qu'une tarification spéciale a été négociée avec le club d'aviron de Manosque pour réduire autant que possible le coût de l'adhésion au club.

Afin de permettre aux élèves de la section sportive d'allier études et aviron, l'Ecole met en place plusieurs actions :

- 1) Nommer un tuteur qui assurera un suivi avec chaque élève de la Section afin de faire un bilan régulier ;
- 2) Assurer un suivi médical par le médecin scolaire ou l'infirmière, en liaison avec le médecin du sport choisi par la famille, dans le but d'apprécier l'état de santé des élèves, de repérer les signes de fatigue, de préserver leur santé et de permettre l'épanouissement des élèves dans le domaine des études et de l'aviron.

CALENDRIER

- 1) Remise du dossier de candidature de la Section Sportive Aviron aux familles en fin d'année scolaire précédente, ou début septembre pour les nouveaux arrivants.
- 2) Le dossier de candidature complété doit être retourné dans les meilleurs délais à l'Ecole Internationale PACA de Manosque, à l'attention de Monsieur Pierre MASSELIN, si possible avec le dossier d'inscription/réinscription à l'EIPACA. Les places dans la section étant limitées en raison du matériel requis, les places seront attribuées dans l'ordre de réception des dossiers.
- 3) La commission d'étude des dossiers de candidature se réunira régulièrement pour statuer sur les candidatures, jusqu'à épuisement des places disponibles.
- 4) Les familles recevront une réponse par e-mail du responsable de la section sur l'avis favorable ou non donné au dossier de candidature de leur enfant.

COMPÉTITIONS A CARACTERE OBLIGATOIRE pour les élèves inscrits en section :

Les élèves de la section qui seront sélectionnés, qualifiés et convoqués par le responsable de la section, ont l'obligation de participer aux compétitions officielles d'aviron, sous réserve de qualifications préalables pour certaines compétitions nationales.

A titre indicatif, voici les dates et lieux des compétitions officielles d'aviron 2024-2025 (certains lieux et dates seront précisés et/ou modifiés ultérieurement) :

Dates	Compétition	Lieu	Fédération
Sam 12 octobre 2024	Course au Piquet	Manosque	UNSS/FFA
Dim 13 octobre 2024	Régate de Sélection	Manosque	FFA
Dim 10 nov 2024	Tête de rivière (J15/J16/J17/J18)	Belley	FFA
Dim 17 nov 2024	Journée du HUIT (OSJ14 N°1)	Avignon	UNSS/FFA
Mer 20 novembre 2024	Championnat Départ UNSS 04	Manosque	UNSS/FFA
Dim 08 déc 2024	Championnat Régional d'Aviron Indoor Chpt Nat. J14 Etape N°2	Manosque	UNSS/FFA
Mer 11 déc 2024	Championnat Acad. UNSS d'aviron Indoor	Manosque	UNSS/FFA
Dim 15 déc 2024	Cross de rameurs	Marignane	UNSS/FFA
Dim 19 janvier 2025	Coupe du Nouvel an	Marseille	UNSS/FFA
Dim 26 janvier 2025	Epreuve au sol Chpt Nat. J14 Etape N°3	Sausset les Pins	UNSS/FFA
Jeu 30 janvier au Sam 01 février 2025	Championnat de France UNSS FFA d'aviron Indoor	Paris	UNSS/FFA
Dim 09 février 2025	Régate Duel CD 8+	Marignane	UNSS/FFA
28 fév, 01 au Dim 02 mars 2025	Championnat Longue distance	Mâcon	FFA
Dim 09 mars 2025	Chpt Nat. J14 Etape N°4 et Chpt Reg J16	Saint Cassien	UNSS/FFA
Dim 16 mars 2025	Tête de rivière (J15/J16/J17/J18)	Belley	FFA
Dim 23 mars 2025	Championnat Interdépartemental Jeunes (J14)	Manosque	UNSS/FFA
28, 29 au Dim 30 mars 2025	Championnat de Zone Sud Est BC	Aiguebelette	FFA
Merc 23 avril 2025	Championnat Acad. d'aviron UNSS	Peyrolles	UNSS
Sam 03 mai 2025	Championnat Régional J14 Etape N°5	Peyrolles	UNSS/FFA
16 au Dim 18 mai 2025	Championnat de France d'Aviron UNSS	Léry-Poses	UNSS
23 au 25 mai 2025	Régate Internationale de Bourgogne	Mâcon	FFA
12 au Dim 15 juin 2025	Championnat de Zone Sud-Est BL	Mâcon	FFA
26 au Dim 29 juin 2025	Championnat National Jeunes (J14)	Mâcon	FFA
03 au Dim 06 juil 2024	Championnat de France (J16)	Vichy	FFA

Une contribution financière individuelle aux frais de déplacements pourra être demandée à chaque élève participant à ces compétitions.

L'attention des élèves et de leurs parents est attirée sur le fait que, quand il s'agit de compétition par équipe, la participation effective des élèves sélectionnés par le responsable de la section à une compétition est indispensable, au risque sinon de compromettre les chances des autres membres de l'équipe. L'engagement personnel et l'esprit d'équipe sont des valeurs fondamentales que la section sportive cherche à développer.

PROCEDURE CONCERNANT L'ELABORATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- 1) Le dossier de candidature avec les renseignements personnels concernant le candidat (annexe 1)
- 2) Le règlement par 2 chèques libellés (1) à l'ordre de l'Association Sportive de l'EIPACA (AS EIPACA) et (2) à l'ordre de l'Aviron Club de Manosque, comprenant :
 - 1 Chèque à l'ordre de l'AS EIPACA : 60 EUR
 - Les frais d'adhésion à l'AS EIPACA Section Aviron (incluent la licence UNSS)
 - 1 Chèque à l'ordre de l'Aviron Club de Manosque : 302 EUR (en cas de première inscription) ou 202 EUR (en cas de renouvellement non compris AI et tenue), incluant :
 - Le droit d'entrée de 30 EUR pour une première inscription au club (au lieu de 50 EUR pour les autres jeunes licenciés hors EIPACA)
 - Les frais d'adhésion annuelle à l'ACM (incluent la licence FFA) de 202 EUR (au lieu de 230 EUR pour les autres jeunes licenciés hors EIPACA)
 - L'achat de la tenue réglementaire obligatoire en compétition à 55 EUR (taille à préciser : S, M, L, XL) pour les nouveaux inscrits ;
 - L'assurance individuelle FFA MAIF à 15 EUR avec frais administratifs
- 3) Le formulaire d'inscription à l'Aviron Club de Manosque (ACM) ci-joint (annexe 3)
- 4) Le formulaire d'inscription à l'Association Sportive de l'école (AS) ci-joint (annexe 4)
- 5) La photocopie de la carte d'identité (recto verso), du passeport ou du livret de famille ;
- 6) L'attestation de savoir nager ou d'aisance aquatique, délivrée par un maître nageur ou enseignant d'EPS ;
- 7) 1 photographie d'identité récentes + un fichier JPEG dimensions maxi suivantes : hauteur : 275 pixels et largeur 175 pixels à envoyer à : fred@avironclubmanosque.com et à pierre.masselin@ac-aix-marseille.fr avec indication des nom, prénom, classe et sexe de l'élève dans l'e-mail d'accompagnement du fichier JPEG.
- 8) Une enveloppe timbrée sur laquelle vous aurez préalablement inscrit vos nom/prénom et votre adresse

Ce dossier complet est à remettre impérativement au collège dans les meilleurs délais et si possible avec le dossier d'inscription/réinscription au collège de l'EIPACA pour la rentrée 2024-2025.

NB : L'intégration en Section Sportive Scolaire Aviron est soumise à l'admission préalable en classe de Collège à l'Ecole Internationale PACA de Manosque.

ANNEXE 1

DOSSIER DE CANDIDATURE A LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE AVIRON EIPACA
(2024/2025)

Cette fiche est à retourner dûment complétée à l'Ecole Internationale PACA de Manosque
avec l'ensemble des pièces annexes à fournir

Partie à remplir et signer par le candidat et ses parents

NOM			
Prénom		Date de naissance	jour / mois / année
Classe		LV1 :	LV2 :
Pratiques sportives antérieures de l'élève candidat à la section			
Club d'aviron fréquenté par le candidat cette année			
Autres disciplines sportives pratiquées en club			
Plus haut niveau de pratique sportive atteint cette année	Départemental / Régional-Académique / National / Européen		
Saisons	Nbre d'entraînements hebdomadaires	Nbre de journées de stage/camp effectuées	Principaux résultats sportifs obtenus
2023-2024			
2022-2023			
2021-2022			
Signature du Candidat		Signature des parents	
		Date :	

Partie réservée aux Responsables de la Section

Formulaire de demande d'adhésion AS-UNSS		Formulaire de demande d'adhésion ACM	
Règlement Chèque AS EIPACA		Règlement Chèque ACM	
Certificat médical Avec / Sans ECG		Attestation de savoir nager	
Copie CNI - Passeport ou Livret famille		1 Photographie d'identité + fichier JPEG	
Enveloppe timbrée avec nom et adresse			
Décision d'admission en Section Sportive Scolaire AVIRON		Signature du Responsable de la Section	
		Date :	

ANNEXE 2

Formulaire d'inscription à l'Aviron Club de Manosque (ACM)						N° de Licence	
Et demande de licence FFA						Cadre réservé à l'ACM	
Partie à remplir et signer par le candidat et ses parents							
NOM					Sexe	H	F
Prénom			Classe		Né le	/ /	
			Nationalité		À	jour	mois / année
Adresse							
Code postal		Ville :					
Portable élève				Fixe famille			
Portable mère				Portable père			
E-mail élève	@						
E-mail mère	@					Profession :	
E-mail père	@					Profession :	
Attestations et autorisations du responsable de l'enfant mineur :							
Je, soussigné(e)							
Responsable légal(e) de l'élève							
1/ SAVOIR NAGER : certifie qu'il (elle) est apte à nager 25 mètres sans aide extérieure et en immersion.							
2/ DROIT À L'IMAGE : autorise mon enfant à être photographié ou filmé dans le cadre de la communication du club.							
3/ PRATIQUE NON ENCADRÉE : (uniquement pour les mineurs de plus de 14 ans) autorise mon enfant à pratiquer l'aviron aux Vannades en l'absence de cadres du club après avis du responsable sportif.							
4/ EN CAS D'URGENCE : autorise le responsable sportif ou l'accompagnateur, à prendre, en cas d'accident, toute mesure dictée par l'urgence.							
Signature élève		Signature du représentant légal			Date		
Partie réservée à l'ACM							
Date du Certificat médical	/	/	Assurance complémentaire MAIF			QUINON	
Adhésion payée le	/	/	Chèque n°				
Combinaison payée le	/	/	Chèque n°				
Combinaison remise le	/	/	Taille Combi	S	M	L	XL



ANNEXE 3

Formulaire d'inscription à l'Association Sportive Scolaire (Section AVIRON) de l'EIPACA					N° de Licence UNSS	
et demande de licence UNSS					Cadre réservé à l'AS EIPACA	
Partie à remplir et signer par le candidat et ses parents						
NOM					Sexe	H / F
Prénom		Classe		Né le	jour / mois / année	
		Nationalité		À		
Adresse						
Code postal		Ville :				
Portable élève				Fixe famille		
Portable mère				Portable père		
E-mail élève	@					
E-mail mère	@				Profession :	
E-mail père	@				Profession :	
Engagements du sportif						
J'adhère volontairement à l'Association Sportive de l'EIPACA et je m'engage à :						
- Jouer loyalement, sans violence, et rester maître de moi - Respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes ses décisions - Respecter les installations et les transports mis à ma disposition - Respecter mes adversaires en restant modeste, honnête, beau joueur - Respecter mes partenaires en tenant mes engagements de début d'année (assiduité aux entraînements et aux compétitions) - Respecter ce contrat et à représenter le mieux possible, ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville lors de toutes les manifestations sportives						
Attestations et autorisations du responsable légal de l'élève :						
Je, soussigné(e)						
Responsable légal(e) de l'élève						
- certifie qu'il (elle) est apte à nager 25 mètres sans aide extérieure et en immersion. - autorise mon enfant à être photographié ou filmé dans le cadre de la communication de l'école. - déclare décharger l'Ecole de toute responsabilité si mon enfant prolonge son entraînement au-delà de l'horaire scolaire prévue (17h10-18h40). Dans ce cas précis, l'élève rebasculé sous la responsabilité du club. - autorise mon enfant à participer aux activités de la section de l'Association Sportive de l'EIPACA - autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à prendre, en cas d'accident, toute mesure dictée par l'urgence.						
Signature élève		Signature du représentant légal			Date	
Partie réservée à l'AS EIPACA						
Adhésion payée le		/ /		Chèque n°		

ANNEXE 5

MODÈLE D'ATTESTATION SCOLAIRE DU SAVOIR-NAGER : fiche élève

Recto :

Académie de _____ Cachet de l'établissement et signature du directeur de l'école ou du chef d'établissement	PHOTO	Attestation scolaire du savoir-nager NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : __ / __ / _____ École / collège : _____
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE		

Verso :

Attestation scolaire du savoir-nager	
Le professeur des écoles et le Maître Nageur Sauveteur agréé ⁽¹⁾ ou le professeur d'éducation physique et sportive⁽²⁾, certifient que l'élève _____ maîtrise le savoir-nager défini par l'arrêté du 7 juillet 2015 (parcours de capacités, connaissances et attitudes).	
le __ / __ / _____	
Noms et signatures du	
Professionnel agréé (et titre)	Professeur
(1) le professionnel qualifié et agréé (MNS) a encadré la formation et la passation du test	
(2) compléter ou rayer la mention inutile	

EXEMPLES D'ELEVES PASSES PAR LA SECTION SPORTIVE AVEC UN PARCOURS D'EXCELLENCE



Louis Garcia :

Champion de France 2011 et 2013, médaille de bronze en 2015

Membre de l'Equipe de France de 2015 à 2017

Préparateur Physique, Master

Dirigeant d'une Start-Up



Danaé Ohresser Joumard :

Championne de France 2017 et 2018

Membre de l'Equipe de France et de l'Equipe USA universitaire

Université de Fordham aux USA

Master en Economie à FORDAM (USA)



Julie Levesy :

1^{ère} et Championne à la Coupe de France 2018

8^{ème} aux Championnats de France en skiff J16 et en deux sans barreur Senior 2019

Etude de Médecine en Allemagne



Anton Jourdeuil :

5^{ème} aux Championnats de France et vice-champion de la Coupe de France 2019

Stage Franco-allemand avec l'Equipe de France 2019

Master en Ingénierie de l'informatique à Lyon

Élèves actuellement de la Section Sportive EIM PACA avec un palmarès :



Marc Bonnin :

Vainqueur du match France Grande-Bretagne 2024

Vainqueur du match France Grande-Bretagne 2023

3^{ème} au Championnat de France 2023

Vice-champion de France 2022

Stage Européen « Row to Olympics » avec l'Equipe de France 2022

Champion de Zone Sud Est 2022



Edoardo Ribon :

Vainqueur par 2 fois de la Coupe de France des Régions en 2023

Vainqueur du match France Grande-Bretagne 2023

3^{ème} au Championnat de France 2023

Vice-champion de Zone 2023

2^{ème} à la Coupe de France des Régions en 2022

3^{ème} au Championnat de France Longue Distance 2022



Emilia Khomutnikova :

4^{ème} au Championnat de France 2024

3^{ème} au championnat de Zone 2024

8^{ème} au Championnat de France 2023

Vice-championne de Zone 2023

Section Sportive Scolaire AVIRON – EIPACA / ACM



Martin Parravicini :
8^{ème} au Championnat de France 2024
Champion de Zone 2023
8^{ème} au Championnat de France 2023
Champion Régional 2023



Emilia Khomutnikova, Archie Rodbourne, Sasha Bertin-Maghit,
Martin Parravicini et Jacob Ziemnicki :
Champion de Zone 2023
8^{ème} au Championnat de France 2023



Emilia Khomutnikova, Sasha Bertin-Maghit, Paola Torcy-Olmédo,
Sara Pangione et Paul Bonnin :
3^{ème} au Championnat de Zone 2024
4^{ème} au Championnat de France 2024



Marc Bonnin, Edoardo Ribon, Martin Parravicini, Archie Rodbourne,
Matthias Mazzolini, Sacha Joseph, Seugmin Lee, Illyes Erario et Paul
Bonnin :
7^{ème} au Championnat de France Longue Distance 2024